COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

SACS PMC - PAPIERS-CARTONS



VOS COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Sacs PMC (emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons)	Toute la commune	Ve. 2 Ve. 16 Ve. 30	Ve. 13 Ve. 27	Ve. 13 Ve. 27	Ve. 10 Ve. 24	Ve. 8 Ve. 22	Ve. 5 Ve. 19	Ve. 3 Ve. 17 Ve. 31	Ve. 14 Ve. 28	Ve. 11 Ve. 25	Ve. 9 Ve. 23	Ve. 6 Ve. 20	Ve. 4 Ve. 18
Papiers-cartons	Libramont - Neuvillers - Recogne - Saint- Pierre - Presseux - Flohimont - Sberchamps - Lamouline		Ma. 3	Ma. 31			Ma. 2		Ma. 4		Ma. 6		Ma. 1 ^{er}
	Bras-Haut, Bras, Bras-Bas, Seviscourt, Freux, Moircy, Jenneville, Bonnerue, Remagne, Rondu, Laneuville, Bougnimont, Renaumont, Sainte-Marie-Chevigny, Bernimont et Ourt		Me. 4		Me. 1 ^{er}		Me. 3		Me. 5		Me. 7		Me. 2

Respectez les consignes

- Triez correctement vos déchets
- (verso, app Recycle!, www.idelux.be ou www.trionsmieux.be • Utilisez uniquement les sacs PMC « IDELUX Environnement ».
- Placez vos papiers-cartons dans des caisses en carton ou des sacs en papier. • Sortez vos déchets entre 20 h la veille et 5 h le jour de la collecte.
- Déposez-les en bordure de voirie devant votre habitation. Votre rue est en travaux ? Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au camion de collecte.
- Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent sur la voirie. Si nécessaire, rassemblez-les et reconditionnez-les correctement.
- Vos déchets doivent être bien visibles. Il est donc interdit de mettre les sacs dans une poubelle fermée. Vous pouvez néanmoins les protéger en respectant certaines règles (www.idelux.be).





Suremballage en vue?

Pour plus d'informations, consultez le Point de contact Suremballage. C'est ainsi que nous réduisons les déchets ensemble!



n'ont pas été

respectées !

Que faire quand vos déchets n'ont pas été collectés?

- 1. Vérifiez votre calendrier. Vérifiez si le jour de collecte est correct, en fonction du type de déchets à collecter et de votre adresse, et si vous avez bien sorti vos déchets pour 5 h du matin.
- 2. Vérifiez les normes de conditionnement car seuls les sacs conformes peuvent être collectés.
- 3. Vérifiez les consignes de tri. Le tri des déchets est régulièrement contrôlé. En cas d'erreurs, vos déchets sont laissés sur place afin que vous puissiez en rectifier le tri et les ressortir correctement triés à la prochaine collecte. Merci pour votre collaboration.
- 4. Contactez IDELUX Environnement. Si les 3 premières questions n'ont pas apporté de solution, complétez le formulaire en ligne (www.idelux.be > Les collectes en porte-à-porte) ou appelez-nous au 063 231 987, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Soyez compréhensif: des problèmes techniques, conditions climatiques difficiles, grèves... peuvent retarder ou empêcher les collectes. Nous tâchons toujours d'assurer la collecte au maximum et cela jusqu'au lendemain en fin de journée (± 18 h). Si après cette période, vos déchets sont encore là, rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.

VOTRE RECYPARC

Devant le Spinet

- **6800 LIBRAMONT** ① 061 22 28 37
- du mardi au vendredi de 10 h 30 à 18 h • et le samedi de 9 h à 18 h
- Dates de fermeture 2026
- Fermé les dimanches et lundis ainsi que les jours suivants :
- Janvier : je. 1er et ve. 2
- Mars : je. 12 • Mai : ve. 1^{er} et je. 14
- Juin : je. 11 • Juillet: ma. 21
- Août : ve. 14 et sa. 15 • Octobre : je. 8
- Novembre : me. 11
- Décembre : ve. 18, je. 24, ve. 25, sa. 26 et je. 31



Plus d'infos?

- **IDELUX Environnement** • App Recycle! www.recycleapp.be
- www.idelux.be
- collectes@idelux.be,
- recyparcs@idelux.be • 063 23 19 87, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h







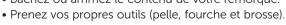


Accès gratuit :

- pour les ménages des communes de notre zone ;
- pour les seconds résidents, moyennant autorisation ;
- pour les professionnels et les associations munis de leur QR code, dépôt, uniquement en lot homogène, pour les déchets soumis à obligation de reprise (papier, carton, verre et déchets électroniques).

Préparez votre visite

- Triez préalablement vos déchets chez vous (verso et www.idelux.be).
- Vous gagnerez du temps et fluidifierez le trafic. • Dépliez les caisses en carton et démontez les meubles en bois.
- Bâchez ou arrimez le contenu de votre remorque.





Avez-vous bien retiré les bonbonnes de gaz, piles, batteries et produits dangereux?

Une bonbonne de gaz ou un appareil contenant encore une batterie, des piles, de l'huile moteur ou un produit dangereux peut polluer, prendre feu ou exploser! Pour éviter les accidents, déposez chaque déchet dans la filière adéquate.



Le recyparc, aussi pour le réemploi.

Toute l'année : objets en bon état Samedi 18 avril 2026 : vélos en bon état Samedi 10 octobre 2026 : jouets en bon état Les objets récoltés sont remis à nos associations partenaires.

GUIDE DU TRI

















Déchets dangereux

et électroniques





Essuie-tout

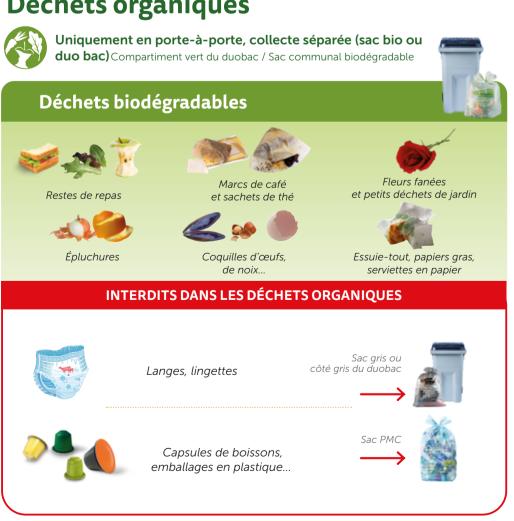
Papier et carton

sale ou gras

Papiers-cartons















Déchets acceptés au recyparc

Amiante (asbeste-ciment), bois, déchets dangereux, déchets électroniques, déchets verts, encombrants combustibles, encombrants non combustibles, enroulables, films en plastique des professionnels, frigolite, huiles et graisses de friture, huiles moteur, inertes, liège : panneaux et bouchons, matelas, métaux, panneaux photovoltaïques, papiers-cartons, piles et batteries, plastiques rigides, plâtre, pneus, PVC rigide, textiles, verre (bouteilles et bocaux), verre plat

